

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat

le 20 mars 2012

CONSEIL DE PARIS

Conseil Général

Extrait du registre des délibérations

Séance du 19 mars 2012

2012 DASES 68 G : Subvention à l'association Le foyer Saint-Laurent (10e)

Mme Liliane CAPELLE, rapporteure.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil général,

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L. 3411-1 et suivants ;

Vu le projet de délibération en date du 6 mars 2012 par lequel M. le Président du Conseil de Paris siégeant en formation de Conseil général, lui propose l'attribution d'une subvention de 3 000 euros à l'association Le Foyer Saint-Laurent ;

Sur le rapport présenté par Mme Liliane CAPELLE au nom de la 6e Commission :

Délibère :

Article 1 : Une subvention de fonctionnement d'un montant de 3 000 euros au titre de 2012 est attribuée à l'association Le Foyer Saint-Laurent située 119 bis, rue du Faubourg Saint Martin 75010 PARIS (D00746 – SIMPA 20570 – dossier 2012_00932).

Article 2 : La dépense correspondante sera imputée à la rubrique 53, chapitre 65, nature 6574, ligne DF34008 du budget de fonctionnement 2012 du Département de Paris et des exercices suivants, sous réserve de la décision de financement.